



GARANTIE LIMITÉE À VIE DES PANNEAUX DE SULFATE DE MAGNÉSIUM WFI PANELS™

1. WFI PANELS™ garantit le produit contre tout défaut de fabrication, contre toute délamination, contre la pourriture, contre la moisissure et contre la détérioration due aux rayons UV. Cette garantie ne couvre aucun autre dommage.

2. Condition de la Garantie

WFI PANELS™ se réserve le droit d'annuler toute garantie si ses instructions d'installation ne sont pas respectées. Ces instructions se trouvent dans le guide d'installation et sur la fiche descriptive de chaque produit WFI PANELS™ ainsi que sur le site internet de WFI PANELS™ (www.wfipanels.com). L'acheteur reconnaît que le produit est sujet à des modifications naturelles minimales (contraction / dilatation, texture, nuances de couleur, différences de dimension minimales - voir fiches techniques). WFI PANELS™ se réserve le droit d'inspecter tout produit avant tout remplacement et de confirmer que le produit affiche le défaut couvert par cette garantie.

- S'il existe des conflits entre les codes du bâtiment applicables et les instructions d'installation de WFI PANELS™, l'installateur a la responsabilité de communiquer avec WFI PANELS™ pour clarification des instructions ou il devra contracter les services d'un ingénieur qualifié.
- Les panneaux WFI PANELS™ doivent être manipulés, entreposés, installés et finis selon les instructions publiées par le fabricant et tout manquement dans l'application de ces instructions verra l'annulation de la garantie, sans exception.
- Tous les produits doivent être installés par des professionnels de la construction reconnus par les différentes instances de certification de la région ou du pays en question.

3. La seule responsabilité de WFI PANELS™ est de remplacer le produit endommagé par les défauts de fabrication, de délamination, de pourriture, de moisissure, de détérioration due aux rayons UV et exclut spécifiquement tous les autres dommages, quelle qu'en soit la nature, tout coût de main-d'œuvre, coût de désinstallation ou de réinstallation ainsi que les dommages directs ou indirects, réels ou anticipés, présents ou futurs.

Limitations :

Cette garantie n'offre aucune protection contre le manquement, le défaut ou les dommages causés par des situations ou événements au-delà des conditions d'exposition normales, incluant mais non limités à :

- Mauvaise utilisation, abus, négligence ou mauvaise manipulation, mauvaise condition de transport, d'entreposage ou d'installation du produit.
- L'installation ou une application qui n'est pas conforme aux instructions écrites de WFI PANELS™.
- Mauvaise installation de la charpente ou d'autres accessoires.
- Imperfections inhérentes aux surfaces des panneaux connues sous le nom de piqûres (ces imperfections ne gênent pas la performance des panneaux WFI PANELS™ et sont un phénomène naturel lors de la manufacture des panneaux)
- Le mouvement de la structure du bâtiment et/ou le mouvement des matériaux auxquels les panneaux WFI PANELS™ sont fixés.
- Le craquèlement des joints.
- Dommages dus à la mauvaise conception de la structure.
- L'utilisation d'accessoires qui ne sont pas appropriés pour fixer et/ou sécuriser le produit.
- Impact d'objets divers, incendie, tremblement de terre, inondation, foudre, cyclone, tornade, intempéries (y compris, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques inhabituelles) ou toute autre catastrophe naturelle.

4. Tout produit qui n'est pas satisfaisant avant l'installation, pour une raison quelconque, ne doit pas être installé. Le garant ne sera pas tenu responsable, d'aucune façon, pour la main-d'œuvre ou le matériel si un produit non-standard ou défectueux est installé. Le garant ne sera pas tenu responsable des dommages indirects ou spéciaux, ou pour toutes autres dépenses (gainage, attaches, cafeutrage, etc) qui pourrait survenir dans le cas échéant.

5. En achetant le produit, l'acheteur accepte les termes et conditions de cette garantie qui remplace toute autre représentation, garantie ou condition, explicite ou implicite, légale ou autre.

6. Cette garantie est automatiquement transférable à l'acquéreur subséquent de l'immeuble résidentiel ou commercial sur lequel le produit a été installé. Toute demande au titre de cette garantie par l'acheteur ou le propriétaire suivant, selon le cas, doit être faite par écrit au cours de la période couverte par la garantie et doit inclure la facture d'origine pour le produit. Si WFI PANELS™ effectue le remplacement de matériel couvert par cette garantie, elle peut le substituer avec un produit de qualité ou de prix comparable désigné par WFI PANELS™ dans l'éventualité où le produit qui a été installé initialement ait été discontinué ou modifié. La quantité de

